



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Conseil Académique des Langues Régionales du 25 juin 2019
Groupe de travail « Enseignement facultatif »
Premiers éléments suite au groupe de travail du 23 avril 2019

Éléments de contexte

Dans l'académie de Rennes, l'enseignement des langues et cultures régionales est proposé dans l'une des deux formes suivantes :

- un enseignement bilingue en langue française et en langue régionale ;
- un enseignement facultatif de la langue et de la culture régionales.

Si les effectifs de l'enseignement bilingue sont en constante progression, on constate que les effectifs de l'enseignement optionnel sont fluctuants et se tassent depuis plusieurs années. Ce constat est associé à deux difficultés :

- l'inscription des élèves en début de parcours (entrée au collège et au lycée) ;
- la baisse des effectifs au fur et à mesure du parcours.

Propositions

Suite aux échanges du groupe de travail, plusieurs pistes de travail sont proposées :

- afin de renforcer la lisibilité de l'offre et la possibilité de suivre cet enseignement tout au long de la scolarité, travailler à la rentrée dans le cadre du GT à la réécriture du document d'information aux familles (document académie/OPLB) présentant les différentes possibilités (bilingue et facultatif), en associant directeurs d'école, chefs d'établissement et corps d'inspection à la rédaction de ce document ;
- proposer des temps d'information sur l'enseignement facultatif dès le CM1 (associant écoles et collège) afin de faciliter la projection des familles vers cet enseignement et de permettre aux collèges concernés d'anticiper la venue de ces élèves ;
- engager une démarche prospective sur l'enseignement facultatif, afin de conforter les établissements qui proposent cette offre et d'envisager l'ouverture de cet enseignement optionnel lorsqu'un besoin est clairement identifié et dans le cadre du projet d'établissement ;
- travailler en collaboration avec TES à la production de ressources spécifiques à l'enseignement optionnel du breton, réfléchir à une action de mutualisation des ressources en gallo, afin de favoriser la dynamique des filières et donc une meilleure poursuite du parcours des élèves.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux sur le bilan social académique, une étude sur les services partagés des enseignants du 2nd degré assurant leur service en enseignement breton sera conduite.